

PLAN DE COURS

PROGRAMME: AEC DÉVELOPPEMENT WEB – DÉVELOPPEUR FRONT-END (NWE.2U)

NOM DU COURS : Le marché et la profession

NUMÉRO DU COURS : 360-A14-RI

PONDÉRATION: 3-1-1

PRÉALABLE(S): Aucun

DURÉE: Partie 1 (30 sur 60 PÉRIODES)

GROUPE: 1017

SESSION: Session – Automne 2019 (Bloc 1)

PROFESSEURS: Guillaume Huard

COURRIEL: MIO

RESPONSABLE DU PROGRAMME: Hugo Cloutier, conseiller pédagogique

819 376-1721, poste 2119 hugo.cloutier@cegeptr.qc.ca



Présentation générale et place du cours dans la formation

Ce cours consiste à comprendre la fonction de travail incluant les tâches et les opérations du Développeur Front-end dans un contexte de processus de production d'un projet WEB. Il vise aussi à informer l'étudiant sur l'état du marché du travail et de la situation de l'emploi dans son domaine d'étude.

Objectif terminal d'intégration

À la fin de ce cours, l'étudiant aura une meilleure connaissance de la fonction de travail et du marché de l'emploi dans son domaine d'étude ce qui lui permettra de se préparer à mieux intégrer le marché du travail.

À l'aide :

- D'un ordinateur et des périphériques appropriés;
- Des sites de références d'offres d'emplois (p.ex. : emploi Québec, Jobboom, Indeed, etc.);
- Des sites de références sur les techniques de recherche d'emplois;
- Travail pratique individuel.

Compétences et éléments de compétence visés dans ce cours

Partie 1 du cours (30 h sur 60 h)

Communiquer avec les partenaires d'un projet (00PE) – 15 heures

- Échanger des idées avec des collègues;
- Participer à une rencontre d'information;
- Informer les collaborateurs et collaboratrices;
- Traiter avec des fournisseurs;
- Rédiger l'argumentaire de création;
- Présenter un projet à une cliente ou à un client.

Analyser la fonction de travail (0157) – 15 heures

- Caractériser la fonction de travail et ses conditions d'exercices;
- Examiner les tâches et les opérations liées à la fonction de travail;
- Examiner les habiletés et les comportements nécessaires à l'exercice de la fonction de travail;



• Examiner les tendances d'évolution dans le domaine du multimédia.

Partie 2 du cours (30 h sur 60 h)

Assurer son intégration au marché du travail (DEA8) - 30 heures

- Faire un bilan personnel;
- Explorer le marché du travail dans le domaine du WEB;
- Effectuer des démarches en vue d'obtenir un stage et l'emploi convoité;
- Passer une entrevue de sélection;
- Développer une stratégie d'employabilité.

Orientations pédagogiques

Afin d'atteindre les objectifs, diverses stratégies pédagogiques seront utilisées :

Théoriques:

- Enseignement théorique;
- échanges et discussions;
- démonstrations;
- visualisation;
- exercices pratiques;
- analyse de cas.

Laboratoires:

- travaux formatifs;
- travaux sommatifs;
- Coaching individuel.



Déroulement du cours (ou contenu du cours)

Contenu et examen	Date et durée
 Présentation du plan de cours Le domaine du WEB Particularités du domaine du WEB Types de produits WEB Les entreprises dans le domaine du WEB Les métiers du WEB La mission du développeur front-end 	SÉMINAIRE 1 (3 périodes)
Les conditions d'exercices du développeur front-end - Conditions de travail dans le domaine du développement WEB (p.ex. horaire de travail, charge de travail, système de rémunération, congés, vacances, échéanciers & délais de production, etc.) - Le travailleur autonome et les perspectives professionnelles - Les implications à titre de travailleur autonome (p.ex. : recherche de mandats ou de partenaires, facturation et maximum annuel facturable, délai et conditions de paiement, les recours juridiques, la comptabilité, la fiscalité et les impôts)	SÉMINAIRE 2 (3 périodes)
Les tâches et le profil de compétences du développeur front-end - Description de tâches types de la fonction de travail (opérations) - Présentation du niveau de difficulté de chacune des tâches types (opérations)	
 Le savoir-être et les attitudes professionnelles Les habiletés recherchées par le marché du travail du développeur frontend. Savoir être individuel Les attitudes professionnelles et le marché de l'emploi Les principales règles du travail en équipe L'éthique professionnelle dans le domaine du WEB (p.ex. : relations avec la clientèle, sécurité, intrusion, probité, règles de confidentialité, nonconcurrence, etc.) 	SÉMINAIRE 3 (3 périodes)



Les étapes du processus de production d'un projet WEB - Les tâches à réaliser - Les rôles et les responsabilités de chacun des intervenants (du besoin du client jusqu'à la réalisation du produit WEB et plus)	SÉMINAIRE 4 (3 périodes)
La veille concurrentielle et technologique - Les notions de veille - Les outils de veille - Présentation des technologies du futur et de l'impact sur le développement des applications WEB. TP no.1 (20%) Développer un rapport de veille au sujet des technologies à venir dans le domaine du WEB.	SÉMINAIRE 5 (3 périodes)
Les techniques de base en communication - Principes fondamentaux de la communication (émetteur, récepteur, message et feedback) - Poser des questions - L'écoute - La prise de parole - La reformulation - Les attitudes et les savoir-être favorisant une bonne communication	SÉMINAIRE 6 (3 périodes)
Les techniques d'animation de groupe - La préparation et l'évaluation de la durée - L'avis de convocation et l'ordre du jour - Le processus (étapes) de technique du brainstorming (définition et processus) - Les outils disponibles - La gestion des participants et situations difficiles - Le plan d'action ou le compte-rendu de rencontre TP no.2 (20%) Préparer une rencontre d'équipe de type Brief (argumentaire de création).	SÉMINAIRE 7 (3 périodes)



Le processus de demande de soumissions	
- Le mandat	
- L'hébergement	
- Les besoins en statistiques	
- Le site adaptatif	
- Le référencement	
- Le support technique	
- Les langages de programmation	
- Les stratégies de déploiement	
- Le manuel d'utilisation et d'administration	
- La propriété intellectuelle	SÉMINAIRE 8
- Le droit de modification	(3 périodes)
- Les dépenses engagées	
- L'évaluation des propositions	
- Le rejet ou l'acceptation des soumissions	
- L'entente contractuelle	
- L'annulation du contrat	
- Directives aux soumissionnaires	
Source : appel offre web.guide.pdf	
SADC Vallée de la Gatineau	
Principes de rédaction de l'argumentaire d'un projet	
- Généralités et compréhension du mandat	
- Défis et stratégies	
- Grille de révision	
	SÉMINAIRE 9
Source : Genres_01Largumentairedeprojet.pdf (CCDMD)	(3 périodes)
TP no.3 (20%)	
Rédiger un argumentaire d'un projet WEB fictif	



Principes de l'exposé oral (pitch de vente) - L'art de convaincre - Les étapes du « pitch » - À faire - À ne pas faire - La communication non verbale Sources:	SÉMINAIRE 10 (1,5 période)
futurpreneur-pitch-perfect-fr.pdf (futurpreneur Canada)	
Évaluation synthèse Pour les premières 30 heures du cours (40%)	SÉMINAIRE 10 (1,5 période)



Travaux sommatifs et pondération

Le tableau suivant illustre la répartition des activités sommatives. Au-delà de ces activités, le professeur présente de nombreux travaux formatifs permettant aux étudiants et étudiantes de progresser d'une manière rationnelle. L'évaluation formative précède l'activité sommative.

TP1 - #5 (incluant 4% correction du français = 0,8 point/20)	20 %
TP2 - #7 (incluant 4% correction du français = 0,8 point/20)	20 %
TP3 - #9 (incluant 4% correction du français = 0,8 point/20)	20%
Évaluation synthèse de cours (1,5 période) (incluant 4% correction du français = 1,6 point/40)	40%
Total:	100 %

¹ Ces travaux ne requièrent pas obligatoirement une notation



Les critères de remise des travaux

Sur MOODLE

Important : Les travaux écrits doivent être présentés dans un français correct répondant aux règles professionnelles. Il est important de respecter les critères de remise des projets (nomenclature, extension informatique, etc.) Dans tous les cas, le chargé de cours peut refuser un travail incomplet ou ne respectant les critères de remise.

Pénalités lors de la remise des travaux : Les travaux doivent être remis dans les délais fixés par le (la) professeur(e). Chaque journée de retard entraîne une pénalité de 10 %. Aucun travail ne peut être remis après 7 jours de retard, la note zéro (0) sera alors attribuée.

Examen synthèse

L'étudiant aura à répondre à un questionnaire (questions à choix multiples, vrai ou faux et questions à développement) portant sur les 30 premières heures du cours et couvrant les sujets suivants:

- Les conditions d'exercices du développeur front-end
- Les tâches et le profil de compétences du développeur front-end
- Le savoir-être et les attitudes professionnelles
- Les étapes du processus de production d'un projet WEB
- La veille concurrentielle et technologique
- Les techniques de base en communication
- Les techniques d'animation de groupe
- Le processus de demande de soumissions
- Principes de rédaction de l'argumentaire d'un projet
- Principes de l'exposé oral (pitch de vente)

La durée de l'évaluation synthèse (partie 1) est de 1,5 heure.



Politique du français

Évaluation de la compétence linguistique

*La qualité de la langue fait l'objet d'une évaluation sommative, à raison d'une fois pour tous les cours de la 1^{re} session, et 2 fois pour tous les cours de toutes les autres sessions d'un programme d'AEC.

*Les 2 évaluations sommatives sélectionnées par l'enseignante ou l'enseignant dans lesquelles le français écrit sera corrigé seront identifiées en début de session et doivent totaliser au moins 40 % de la session. Lors de chacune de ces 2 évaluations sommatives sélectionnées, la pondération accordée est de 10 % pour le français écrit. On évalue la compétence linguistique sur une portion d'environ 150 mots (15 lignes) du texte de l'élève, choisie par l'enseignante ou l'enseignant, et ce, sans que la portion corrigée soit divulguée à l'avance.

*À la fin de la session, **au moins** 4 % auront été accordés au français écrit sur la note globale du cours.

*Référence : Politique du français, Formation continue et services aux entreprises, automne 2015.

Matériel obligatoire

Approuvé par :

Professeur(e): Date:		
Signature.		

Hugo Cloutier, conseiller pédagogique Formation continue et services aux entreprises du Cégep de Trois-Rivières 819-376-1721, poste 2119 hugo.cloutier@cegeptr.qc.ca



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX Formation continue

Avis : Les Règlements généraux du Service de la formation continue s'inspirent des règlements, politiques et procédures en vigueur au cégep de Trois-Rivières, en cas de litige, se référer à ces derniers.

1. Règlements propres à la vie au collège

- Ces règlements sont pour la plupart issus du « Règlement relatif aux conditions de vie au collège » et de la « Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages des étudiants, PIEA ».
- Le règlement relatif aux conditions de vie au Collège vise à favoriser et à garantir l'exercice de la liberté et des droits et obligations de chacun tout en favorisant également l'exercice des droits et obligations du Collège.
- Il est interdit de fumer, boire ou manger dans les laboratoires et locaux du cégep de Trois-Rivières.
- Il est interdit de posséder, de consommer, de donner, de vendre des drogues ou des alcools ou d'en favoriser l'usage dans un endroit où le Collège exerce une activité.
- Les étudiantes et étudiants peuvent se procurer un casier pour y ranger vêtements, sacs à dos, etc. L'enseignante ou l'enseignant peut exiger que seul le matériel nécessaire au cours soit toléré en classe.

2. Règlements relatifs à la sécurité

- Le port des lunettes de sécurité est obligatoire dans les zones de travail des laboratoires de génie mécanique, de métallurgie, de génie civil et de pâtes et papiers. Le port de lunettes peut aussi être exigé lors des stages. D'autres équipements de sécurité, décrits dans le plan de cours, peuvent être exigés dans certains laboratoires.
- L'étudiante ou l'étudiant qui fréquente ces laboratoires doit se plier aux règles propres à chaque endroit.
- Tout accident, si mineur soit-il, doit être rapporté au personnel enseignant ou technicien en fonction afin que la personne blessée soit adéquatement couverte par les assurances du collège.

3. Régime pédagogique

- La présence aux cours est obligatoire. Une étudiante ou un étudiant qui s'absente sans motif raisonnable a plus de 10 % des cours dans une matière donnée, peut se voir refuser l'accès à l'examen final. Un retard à une période de cours est considéré comme une absence 2.
- Les absences non motivées répétées peuvent mener en une expulsion du cours ou du programme.
- Toutes les étudiantes et tous les étudiants ont droit en classe à un climat propice aux apprentissages. Ceux et celles dont le comportement dérange le climat de la classe seront d'abord avertis et ensuite expulsés du cours. L'absence non motivée à une évaluation entraîne automatiquement la note zéro (0) pour cette évaluation.³

¹ Des motifs de maladie, accident, mortalité, événement de force majeure, d'obligations familiales et d'obligations sociales sont jugés raisonnables. Des preuves peuvent être demandées.

² L'application et le jugement de ce règlement reviennent d'abord au professeur. En cas de litiges, le cas est référé au responsable du programme qui devra statuer.

³ Les motifs invoqués à la note 1 sont jugés raisonnables. Une entente préalable avec l'enseignante ou l'enseignant est requise lorsque cela est possible



Les travaux doivent être remis dans les délais fixés par l'enseignante ou l'enseignant. Chaque journée de retard entraîne une pénalité de 10 %. Aucun travail ne peut être remis après 7 jours de retard, la note zéro sera alors attribuée.

Le professeur peut refuser un travail incomplet ou ne répondant pas aux critères de propreté. Dans tous les cas, l'enseignante ou l'enseignant doit préciser ses critères de remise des travaux dans son plan de cours.

La qualité de la langue fait l'objet d'une évaluation sommative, à raison d'une fois pour tous les cours de la 1re session, et 2 fois pour tous les cours de toutes les autres sessions d'un programme d'AEC. Les 2 évaluations sommatives sélectionnées par l'enseignante ou l'enseignant dans lesquelles le français écrit sera corrigé, seront identifiées en début de session et doivent totaliser au moins 40 % de la session. Lors de chacune de ces 2 évaluations sommatives sélectionnées, la pondération accordée est de 10 % pour le français écrit. On évalue la compétence linguistique sur une portion d'environ 150 mots (15 lignes) du texte de l'élève, choisie par l'enseignante ou l'enseignant, et ce, sans que la portion corrigée soit divulguée à l'avance. À la fin de la session, au moins 4 % auront été accordés au français écrit sur la note globale du cours.

Le plagiat sous toutes ses formes entraîne la note zéro (0) pour le travail ou l'évaluation en cours. En cas de récidive, l'étudiante ou l'étudiant sera expulsé(e) du cours.

Lorsqu'une étudiante ou un étudiant croit qu'il ou elle a été mal évalué, il ou elle peut demander une révision en respectant la procédure relative aux révisions de notes. L'étudiante ou l'étudiant dispose de 15 jours de calendrier après la réception de son bulletin pour déposer une demande de révision de notes au Service de la formation continue. Lors de la réception de la demande de révision, le ou la responsable du programme réunit un comité de 3 personnes, dont l'enseignante ou l'enseignant concerné et procède à l'étude du dossier. Le comité a 15 jours pour prendre et communiquer sa décision.

La loi 65 sur la protection des renseignements personnels interdit la diffusion des résultats scolaires par téléphone. Les enseignantes et enseignants transmettent les résultats d'examens ou de travaux aux étudiantes et étudiants durant la session lors des cours. Ils ne sont pas tenus de transmettre le résultat final par lettre. Ce résultat est transmis par le Service de la formation continue lors de l'envoi du bulletin (au minimum 15 jours ouvrables après la dernière remise de notes).

Une étudiante ou un étudiant désirant annuler son inscription à un cours ou au programme doit le faire, *PAR ÉCRIT*, avant d'atteindre 20 % de la durée totale du cours. Pour obtenir le formulaire à cet effet, présentez-vous à la réception du Service de la formation continue. Si l'étudiante ou l'étudiant abandonne le cours après cette date, ou sans en avoir avisé le Service dans le temps prescrit, il ou elle verra portée à son bulletin pour le cours en question la mention « Échec ».